



Date de la convocation : 7 septembre 2011
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 12

Le 22 septembre 2011 à 16 heures,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur IZARD, Président.

Emprunt Crédit Agricole de Toulouse 31 de 2 800 000 € - Investissements communaux

Étaient présents : MM AUBAN, CASETTA, COMET, FERRES, IZARD, KELHETTER, MASFARNE, PERRAY, RIVAL, ROBERT, RUFFAT, RUMEBE.

Étaient absents ou excusés : MMES PEREZ et GIBERT, MM PARERA, SICARD, SABATHE et STRAMARE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
M KELHETTER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndicat en date du 11 juin 2008 qui donne délégation au Bureau pour prendre toute décision financière et budgétaire concernant par exemple les emprunts, les régies de recettes et d'avances, l'indemnité du receveur, les admissions en non-valeur, etc., à l'exclusion du vote du budget, de l'approbation du compte administratif et des mesures de la nature de celles visées à l'article L 1612-15 du CGCT concernant l'inscription au budget des dépenses obligatoires ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2010 portant sur le vote du budget 2011 et notamment le financement par emprunt compte 16;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau le besoin en emprunt concernant les investissements réalisés par les communes membres du Syndicat. Il précise qu'une consultation a été lancée pour 2 800 000 € et donne lecture des offres reçues ;

Après analyse des offres et discussion, les membres du Bureau ont pris connaissance du projet de contrat proposé par le Crédit Agricole de Toulouse 31 et des conditions générales des prêts,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et à l'unanimité il décide:

Article 1:

Pour financer les travaux d'investissement communaux, le SDEHG contracte auprès du Crédit Agricole de Toulouse 31 un emprunt de 2 800 000 euros d'une durée de 12 ans à un taux fixe « actuariel » de 3.70 %, les échéances seront payées selon une périodicité annuelle.

La date de débloqué des fonds est prévue le 15 décembre 2011 avec une date de première échéance le 15 janvier 2012. Les frais de dossiers sont de 1 000€.

Le montant de l'échéance est fixé à 284 458.92 €. Compte tenu de la date de paiement pour la première échéance et de la durée effective d'amortissement, le prêt ressort à un taux de 3,1879 %.

Emprunt Crédit Agricole de Toulouse 31 de 2 800 000 € - Investissements communaux

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire ; il est aussi habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président,


Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

06 OCT 2011